



# COMMISSION SPORTIVE

PV 23 CC/8

Réunion du 29/09/2021

Présents : MM. LECOUR B. - FREREJACQUES A. – FAORO P. – BELORGEY B. – PAGANT JM - DA SILVA S.

## I. SENIORS

Tirage du 2ème tour du CCO et du 1<sup>er</sup> tour de la CCCO aura lieu le 6 octobre à 15h au siège du District.

### 1.1 FORFAITS

#### Match 23850550 D4 B LACANCHE 2 – ENT MVF 4 du 26/09/2021

Forfait déclaré de MVF 4.

La Commission Sportive donne match perdu par forfait à MVF 4, 0-3, -1 point, pour en reporter le bénéfice à LACANCHE 2.

S'agissant du match aller, le match retour devient LACANCHE 2 – ENT MVF 4.

#### Match 23850612 D4 D DIJON DINAMO 2 – PLOMBIERES 3 du 26/09/2021

Forfait déclaré de PLOMBIERES 3.

La Commission Sportive donne match perdu par forfait à PLOMBIERES 3, 0-3, -1 point, pour en reporter le bénéfice à DIJON DINAMO 2.

S'agissant du match aller, le match retour devient DIJON DINAMO 2 – PLOMBIERES 3.

#### Match 23850642 D4 E UFCO 2 – OUGES 2 du 26/09/2021

Forfait déclaré de UFCO 2.

La Commission Sportive donne match perdu par forfait à UFCO 2, 0-3, -1 point, pour en reporter le bénéfice à OUGES 2.

Aucune amende ne sera appliquée pour forfait au cours du mois de septembre 2021.

### 1.2 CHANGEMENTS DE DATE ET HORAIRE

Numéro match	DIVISION	POULE	RENCONTRES		DATE DU MATCH	HEURE DU MATCH	DEMANDE changement date	DEMANDE changement heure	DEMANDE changement installation
23628559	D3	A	U.C.C.F	2 MONTBARD VENAREY	3 03/10/2021	12H	02/10/2021	20H	
23850643	D4	E	RUFFEY STE MARIE	2 AFRIQUE F.D.	1 26/09/2021	15H	31/10/2021		
23629095	D4	A	TOUILLON	1 U.C.C.F	3 03/10/2021	15H		12H	STADE JEAN LOUIS STUDER à CHATILLON SUR SEINE
23855530	D4	G	MAGNY S/TILLE	1 AUXONNE	3 24/10/2021	15H	31/10/2021		refusée match coupe

- Match 23628693 D3 B EF VILLAGES 2 – LONGCHAMP du 03/10/2021 se jouera à 13H à SAVIGNY LE SEC.
- Match 23855520 D4 G POUILLY BSK – SEURRE 1 du 03/10/2021 se jouera sur le terrain de SEURRE, le match retour 23855536 SEURRE – POUILLY BSK se jouera le 14/11/2021 à POUILLY/SAONE.
- Match 23628961 D3 D ENT PERRIGNY LES DIJON– EF BEAUNOISE du 10/10/2021 se jouera à FENAY.

#### Match 23855530 D4-G MAGNY/TILLE – AUXONNE 3 du 24/10/2021

Suite à

- la décision de la Commission Sportive (voir paragraphe 1.3)
- l'accord écrit des deux clubs

La Commission autorise le changement de date, la rencontre se jouera le 31/10/2021 à 15h00

### 1.3 MATCH ARRETE

#### Match 23794334 CCO 1<sup>er</sup> tour MAGNY SUR TILLE – GRESILLES FC du 19/09/2021

Match arrêté à la 65 minute par l'arbitre.

Après retour du dossier de la commission de discipline, la Commission Sportive donne match perdu à MAGNY/TILLE et dit le club de GRESILLES FC qualifié pour le prochain tour de la CCO.

Amende 110 € à MAGNY/TILLE pour abandon de terrain.

**Suite à l'abandon de terrain, la Commission Sportive décide que le club de MAGNY/TILLE ne participera pas à la coupe Complémentaire.**

### 1.4 COURRIERS

#### EF BEAUNOISE :

- Match 23628956 D3 D EF BEAUNOISE – SAULON/CORCELLES du 03/10/2021 se jouera sur le terrain du FC GRESILLES à EPIREY à 12H.
- Match 23628968 D3 D EF BEAUNOISE – BLIGNY du 17/10/2021 : lieu à déterminer.
- Match 23628980 D3 D EF BEAUNOISE – VOUGEOT du 07/11/2021 : lieu à déterminer.

#### PLOMBIERES :

Rappel : en cas d'intempérie les matchs sont susceptibles de se jouer sur le stabilisé.

***La Commission Sportive demande au club de PLOMBIERES de prévenir le club adverse en cas de changement de terrain dans la matinée du dimanche.***

## II – CHAMPIONNAT FOOT-ENTREPRISE

### CHALLENGE CHRISTIAN MEUNIER

Suite au forfait de CHENOVE MUNICIPAL, la CS décide **une nouvelle formule** du challenge Christian MEUNIER.  
**FORMULE CHAMPIONNAT ALLER ET RETOUR** avec tirs aux buts en cas de match nul.

Victoire : 3 pts

Nul avec victoire aux tirs aux buts : 2 pts

Nul avec défaite aux tirs aux buts : 1 pt

Défaite : 0 pt

Les 4 premiers seront qualifiés pour les demi-finales

#### **En cas d'égalité :**

Goal-average particulier

Goal-average général

Ethique

Meilleure attaque

Tirage au sort.

## IV. FMI

**La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.**

### **En cas de dysfonctionnement de la tablette**

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Échec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

**En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.**

### **En cas de dysfonctionnement de la tablette,**

**Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du disfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.**

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans [documents utiles](#).

**Saisie en retard, constat d'échec. Aucune amende ne sera appliquée en septembre 2021.**

26/09/2021

### **Match 23628680 D3 B CCOF – EF VILLAGES 2**

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d'échec. La Commission Sportive valide le résultat.

### **Match 23628951 D3 D DIJON DINAMO – EF BEAUNOISE**

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et rappelle au club de DIJON DINAMO qu'en cas de disfonctionnement de la FMI qu'un constat d'échec doit être établi et envoyé au secrétariat.

Après vérification, elle constate que l'équipe de EF BEAUNOISE n'est pas rattachée à l'éducateur ou dirigeant responsable de la FMI et demande au club de faire le nécessaire pour le prochain match.

La Commission Sportive valide le résultat

**Match 23850674 D4 F SEURRE 2 – ENT TART – VARANGE**

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et rappelle au club de SEURRE qu'en cas de disfonctionnement de la FMI qu'un constat d'échec doit être établi et envoyé au secrétariat.

Après vérification, elle constate que l'équipe de SEURRE 2 n'est pas rattachée à l'éducateur ou dirigeant responsable de la FMI et demande au club de faire le nécessaire pour le prochain match.

La Commission Sportive valide le résultat

**Match 23855516 D4 G VINGEANNE 2 – AUXONNE 3**

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d'échec.

La Commission Sportive valide le résultat

*Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football*

**Le Président : LECOUR. B**

**Le secrétaire de séance : DA SILVA S.**